



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Conseil communal de Cudrefin

Rapport de la commission technique

Préavis No 95-2025: Rénovation du port du Chablais

Membre de la commission :

Alain BONNY, Marc BUTHEY, Laurent MONNARD

La commission chargée de l'étude du préavis 95-2025 relatif à l'aspect technique du crédit d'investissement s'est réunie le 26.02.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence, de M. Richard EMMENEGGER, syndic, M. Jean-Luc AMIET, M. Jean-François MILLIET, conseillers municipaux et M. Cédric BERSIER, responsable du service technique. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions. Nous regrettons toutefois que le Municipalité ait refusé de nous présenter les diverses offres qui lui sont parvenues.

Objet du préavis

La commission technique a été consultée dans le cadre du projet de rénovation du port du Chablais. Vu la nature de la commission, ce rapport considère uniquement l'aspect technique du projet.

Commentaires

Les travaux de rénovation du port du Chablais débuteront en octobre 2025 et se termineront en avril 2026. Le nombre de places est maintenu (254) et, vu que ces installations sont disponibles au port communal, aucune installation portuaire (place de carénage, pompe fécale) n'est prévue dans le projet du Chablais.

Concernant l'infrastructure, les digues ont été analysées et ne nécessitent aucune intervention. Les poteaux tiendront compte des inondations de 2021 ce qui permettra aux pontons en caillebotis galvanisés (Hydrocast) de rester à flot. Le ponton ouest sera amovible, c'est-à-dire qu'il permettra l'amarrage de petites embarcations. Le cas échéant, il pourra être adapté à de plus grandes embarcations (bras d'amarrages flottants).

Bien qu'il ne soit pas très grand et en bon état, et vu la complexité et le coût qu'engendrerait son remplacement, le slip (rampe de mise à l'eau en béton) sera maintenu tel quel.

Enfin, pour chaque double paire de bateaux, une borne avec 4 prises électriques et une prise d'eau sera prévue. Chaque locataire paiera sa propre consommation et aura le contrôle de sa prise électrique.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Un éclairage programmable sera également mis en place sur l'ensemble des infrastructures.

Les deux canaux existants dans la digue et qui permettent une circulation de l'eau seront curés afin qu'ils puissent faire leur travail.

M. Prix renonce à réexaminer le projet sous la lumière des amendements ; la validation devrait arriver d'ici peu, si possible avant le Conseil. Cependant, vu qu'une étude environnementale est en cours (éventuelle pollution des sédiments) il est possible qu'un crédit supplémentaire soit demandé.

Au niveau des actuels locataires, les baux seront résiliés à la suite de la décision du Conseil communal du 30 juin. Les bateaux devront être sortis du port avant la fin du mois de septembre 2025. Ceux qui ne pourraient pas être mis à terre seront déplacés au port communal. Au vu de ces circonstances exceptionnelles, la Municipalité a prévu des places d'hivernages à terre.

La commission a proposé à la Municipalité de rédiger une communication claire et détaillée afin d'informer l'ensemble des locataires sur les prix, les dates et la logistique en lien avec le droit de boucle. Il est essentiel que cette information soit accessible à tous, même si, à ce jour, ce droit ne concerne que les emplacements du port du camping. Un horizon concernant les travaux du port communal devrait être indiqué dans le courrier. L'objectif de cette demande est d'éviter les incompréhensions du passé en assurant une transmission d'informations transparente et cohérente. L'information pourrait être envoyée aux locataires et publiée dans les différentes vitrines situées dans les ports.

Enfin, la commission technique recommande vivement à ce que les habitants de Cudrefin soient privilégiés dans l'attribution des nouvelles places d'amarrage. Au vu du budget demandé dans ce préavis et à l'augmentation des maxima pour le prix du mètre carré du droit de boucle validé lors du dernier Conseil, la Municipalité a une grande marge de manœuvre pour éditer des prix attractifs. Néanmoins, le résultat de l'analyse environnementale sur les sédiments pourrait modifier le prix final et cela devrait être pris en compte dans la fixation des tarifs.

Conclusion

Après avoir pris connaissance de l'aspect technique du préavis et reçu les explications nécessaires, et sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la description du projet ne donne pas une image fidèle et réelle des travaux à réaliser.

La commission technique recommande aux membres du Conseil communal :

1. D'accepter ce projet (sous l'angle technique) ;
2. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et techniquement nécessaire à la réalisation de ce projet.

Alain BONNY

Marc BUTHEY

Laurent MONNARD